

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 18 août 2015

L'an deux mil quinze et le 18 août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 août 2015.

Nombre de membres en exercice : 11

**Présents** : MM. BAUJARD Roland – DENUELLE Sixte – DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André – POURREYRON Cyril – SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.

**Absente** : Mme CHUZEVILLE Nathalie –.

Nomination du secrétaire de séance : M. Cyril POURREYRON

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

### **Décisions du maire prises par délégation**

M. le Maire a réalisé la demande de permis de construire d'un local de rangement couvert non clos sur l'ancien terrain de tennis. Suite au courrier reçu de la DDT, le délai d'instruction est de 4 mois. M. le maire présente la lettre de commande de M. RAMAGE, architecte : les honoraires s'élèvent à 2 400€ TTC. Les travaux débuteront en 2016 après consultation des entreprises de maçonnerie.

### **Projet centre de loisirs tout terrain**

Pour donner suite au projet de création d'un centre de loisirs multisports, M. le Maire a rencontré le sous-préfet en présence de la DDT, ceux-ci demandent d'apporter plus de précisions.

La DDT fait une étude pour dire ce qui est permis ou non de faire sur le plan urbanisme.

Une réunion est prévue avec M. Broyer et la DDT le 30 septembre.

Une rencontre est également prévue avec M.GUILLOTEAU et Mme Aurélie MAHUCIER, représentant le département pour avoir une réelle position du point de vue maison et terrain de la pépinière.

M. Broyer doit mettre en place son projet plus affiné. La DDT peut donner réponse dans les 15 jours.

### **Voirie** : Nommage des rues

M. Denuelle a préparé la commande à adresser à l'entreprise Girod par l'intermédiaire de Jean-Claude Bénas qui fait le relais pour la CCSB. Il restera à finaliser les polices à utiliser lors de la signature du BAT.

Pour la pose des poteaux, il faudra avoir recours à un vacataire.

Pour les numéros et les plaques, la question n'est pas encore réglée.

Il faudra demander l'autorisation aux habitants pour 9 plaques de rues qui seront apposées sur des habitations.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise M. le Maire à passer la commande à M.Bénas pour un montant global de 4 894.39€ HT qui seront financés par la CCSB dans le cadre de la compétence voirie.**

### **Bulletin Municipal**

M. Denuelle s'en occupe avec les membres de la commission : Jean-Jacques Salanson, André Olivier, Patricia Salanson.

Plusieurs prestataires seront consultés.

## **Questions diverses**

- Ancien secrétariat
  - Un devis pour remise en état de l'ancien secrétariat a été réalisé par l'entreprise Foltz de Fleurie pour un montant total de 2886€. Il faudrait peut-être envisager d'en demander un en même temps pour la salle du conseil. Il paraît important de faire le hall avant de faire la salle de conseil.

### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que M. le Maire signe le devis n° 04.08.2015 d'un montant de 2886€.**

- Une demande a également été faite à M. Has pour meubler cette pièce : du bois de cuve pourquoi pas ?
- Défibrillateur  
La Société Cardiosecours viendra installer le défibrillateur et propose une formation au public le samedi 26 septembre à 10h.
- Incivilité  
Des carcasses de voitures sont entreposées dans le village.  
M. le Maire peut intervenir pour le compte de l'environnement et de la salubrité publique.
- Voirie  
Pour le fauchage par les agents, il faudra établir un règlement (plan de fauchage)  
Les talus en haut de la route sont propriétés des riverains.
- Prévoir d'acheter une citerne pour le carburant du tracteur
- Affaire Couturier : réception d'une réponse de Mme Couturier.
- Un mail sera envoyé au SYDER pour leur demander d'intervenir aux Bourrons et à Voluet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h30

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 5 octobre 2015 à 20 h 30**